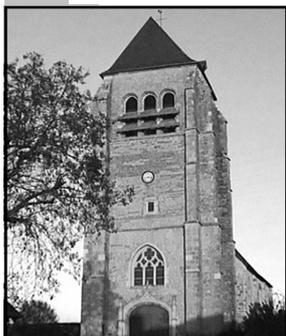


L'assemblée générale



DE LA TOUR AU COSSON



L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 22 octobre 2009 à l'EMS en présence de M. Chuburu qui représentait la municipalité. Une trentaine de personnes avaient tenu à y être présentes et 24 avaient donné pouvoir. Après la lecture rituelle et imposée des rapports moraux et financiers le président a présenté les activités envisagées pour 2010 et parmi celles-ci le spectacle solognot de Véronique Blot, " **Cœur de braco** ", qui titillera sans doute la fibre "braconnière" de beaucoup d'entre vous. Enfin, après la présentation par Jean-Jacques Bourdin des écrits de son oncle Jacques Billiot, que nous avons édités en cette fin d'année, et après un échange de questions-réponses qui fut cette année assez nourri, le verre de l'amitié a réuni les participants autour du bar.

Samedi 6 mars -14h30
Halle aux grains

" Cœur de bra-



Un spectacle sur le bracon-
nage en Sologne,
avec Véronique Blot

Bernadette, elle est très chouette. Derrière ses apparences de femme ordinaire, se cache une braconnière. Oui, Bernadette est solognote alors, naturellement, elle braconne et qu'est-ce que ça lui plaît ! Sa vie est bien remplie, de jour comme de nuit. Et, comme elle aime aussi bien s'amuser, son entourage n'est pas en reste. Par sa fantaisie, elle nous emmène dans un univers joyeux et plein d'émotion au cœur de la Sologne.

Un spectacle de L'assemblée joyeuse, en partenariat avec Les amis de la maison du braconnage à Chaon.

8 € / 6 € pour les adhérents / gratuit pour les moins de 14 ans
Renseignements et réservation possible au 02 38 76 55 07

Sommaire

Assemblée Générale

Spectacle «Cœur de braco »

Edito

Le monument aux morts
de La Ferté-Saint-Aubin



EDITORIAL

L'extension de la bibliothèque nous a permis d'emménager dans une salle du fonds local spacieuse où nous pouvons présenter agréablement nos documents et beaucoup de livres sur le canton et la région. Aussi c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons et je souhaite vous y voir de plus en plus nombreux nous apporter*des documents sur notre ville ou notre canton.

Je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous une heureuse année 2010.

Michel Clergeau

*Permanence les mercredis de 10h à 12h et les samedis pairs de 14 à 17 h

Le monument aux morts

Le monument aux morts est le lieu de rassemblement des manifestations patriotiques. C'est là, dans un certain recueillement, que les générations se rencontrent, spectateurs ou acteurs des cérémonies, à l'écart de la circulation. Mais le monument de notre commune n'a pas toujours été à l'emplacement actuel et c'est son histoire que nous allons raconter au travers des procès-verbaux et délibérations du Conseil municipal depuis 1872 jusqu'à nos jours.

C'est un fertésien de toujours, monsieur Daniel Caillot qui, en nous communiquant l'affiche pour une souscription publique, fut l'instigateur des recherches dont voici les résultats:

Conseil municipal du 22 janvier 1872:

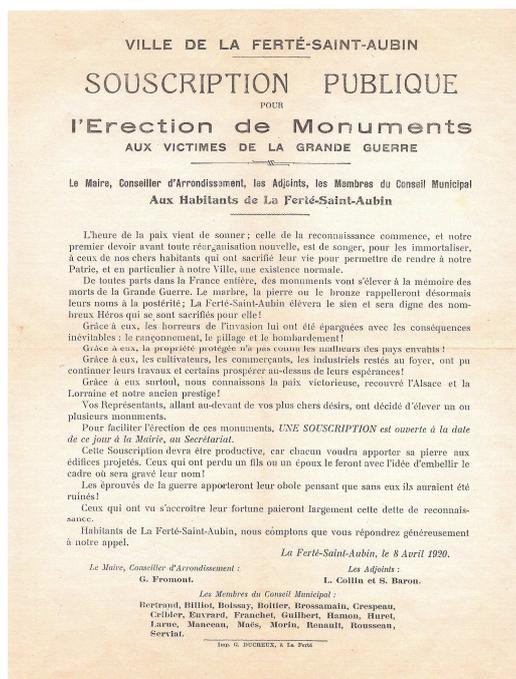
Le conseil décide que les dépenses engagées personnellement par le maire d'alors, M. Charles Félix PIERRE, pour élever un monument à la mémoire des victimes de la guerre, seront supportées par la commune et *concède gratuitement à perpétuité le terrain sur lequel est élevé le dit monument* (au cimetière Saint-Michel de la rue Masséna)

Conseil municipal du 20 février 1920:

Suite à une lettre de la préfecture qui annonce l'octroi possible d'une subvention aux communes *en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront pour glorifier les héros morts pour la Patrie*, le conseil nomme une commission qui devra décider s'il y aura un ou deux monuments (un dans chaque cimetière) pour les victimes de la guerre 1914-1918 ; il sollicite aussi *Monsieur le Préfet* pour l'attribution de 4 canons et de 8 obus par canon (comme trophées de guerre également proposés par la préfecture) et demande l'autorisation d'ouvrir une souscription publique pour édifier le monument.

Conseil municipal de mai 1920 :

M. le Maire (M.Gabriel FROMONT) indique qu'un plan lui été communiqué par un entrepreneur d'Orléans pour l'édification d'un monument...



La souscription a rapporté jusqu'alors une somme de 4000 francs et il faut prévoir un rapport possible d'encore 1000 francs. Le conseil considère que le lieu le plus propice pour ce monument se situe devant la mairie (alors face au boulevard Foch) après avoir déplacé *grilles et murs de ladite cour*. Une somme de 10000 francs prise sur les fonds restant de la commune pour 1920 est alors votée.

Conseil municipal de début 1921 :

Différents établissements militaires indiquent que les trophées seront fournis gratuitement mais que manutention et transport seront à la charge des communes ; le conseil charge le *maire de s'assurer des prix de revient avant de s'engager plus avant...*

Conseil municipal du 24 février 1921:

M. Boitier, conseiller demande que le conseil s'entende pour obtenir un devis relatif à l'édification d'un tableau commémoratif au lieu d'un monument... la demande sera étudiée...

Conseil municipal de mai 1921:

M. Renault, conseiller demande si une décision a été prise concernant le monument aux morts de la guerre ; le maire, monsieur Fromont, déclare qu'il espère pouvoir répondre lors de la prochaine session du conseil...

Conseil municipal du 2 juin 1921:

La commission chargée du projet, après un examen attentif, a accepté à l'unanimité un projet avec dessin et devis qu'elle présente ainsi : *établir un grand tableau sur lequel seront inscrits les noms et prénoms des habitants nés ou domiciliés à La Ferté-Saint-Aubin, morts pendant la Grande Guerre. Ce tableau(...) au pied duquel sera établi un jardin entretenu de fleurs de saison sera placé entre la cour de la mairie et le logement des institutrices, enclos appartenant à la commune et inutilisé actuellement.*



Compte Municipal -

M. S. Masson, architecte à Orléans, qui a établi ce projet, a fourni un devis pour l'estimation des dépenses à faire :

Le monument seul, en pierre	14674.51
Emménagement du terrain, de murs, de grille, des escaliers, etc.	2910.20
Ce qui forme au total, y compris le honoraires de l'architecte	17584.71
Soit de vingt trois mille neuf cent quatre francs et cent soixante-dix centimes.	23904.31

Pour couvrir cette dépense :

Cette la souscription publique de	5900.00
Il est porté au budget supplémentaire de 1921 sur l'art. 42.	10000.00
Le solde sera inscrit au budget primitif 1922, sur l'article 137 pour la somme de	8004.31

de La Ferté-Saint-Aubin

La commission fait remarquer la modicité de la souscription qui a rapporté 5900 francs* et en demande la clôture. Elle escompte une subvention de 4500 francs environ *suivant le barème fourni par M. le Préfet du Loiret* qui tient compte du nombre de tués, du nombre d'habitants en 1914 et de la valeur du centime communal.

Suivant le barème fourni par M. le Préfet du Loiret -
Nous avons eu 140 morts pour la patrie
La population au recensement de 1911 était de 3642 habitants.
La valeur du centime communal est de 3'9/28.
Ce qui doit nous donner au total une subvention espérée de 4500 francs.
La commission a exprimé le vœu que l'inauguration du monument élevé
à nos glorieux morts pour la grande guerre ait lieu pour le 11 novembre prochain.

*Salaire annuel du secrétaire de mairie en 1920 : 3600 francs

Après en avoir délibéré le conseil accepte, à l'unanimité par appel nominal, le projet présenté et son financement, charge M. le Maire de faire urgence afin d'obtenir toutes autorisations utiles et la subvention de l'Etat dans le plus bref délai [...] demande à M. le Préfet d'approuver la présente délibération.

Conseil municipal du 3 novembre 1921:

Le maire indique que le monument n'étant pas terminé il y a lieu de remettre l'inauguration au printemps 1922.

Conseil municipal du 13 avril 1922:

L'inauguration aura lieu le 21 ou le 28 mai.

Inauguration du monument - M. le Maire demande au Conseil qu'elle soit la date la plus favorable pour l'inauguration du monument "Aux Morts de la Guerre".
Après échange de vue le conseil décide de procéder à cette inauguration le 24 ou 28 mai.
D'inviter à cette cérémonie nos sénateurs et députés, les maires et conseillers municipaux du canton, sociétés locales etc et musique militaire de 131^e d'infanterie, si possible.

Conseil municipal du 20 septembre 1972

Une plaque aux Mutilés du travail sera déposée au pied du monument aux morts.

Dans le Bulletin Municipal N°5 de décembre 1973 le transfert du monument aux morts est évoqué pour des raisons de sécurité et de recueillement impossible lors des cérémonies. Monsieur GROENINCK, alors maire, propose comme nouvel emplacement l'esplanade devant le nouveau cimetière (face au Pré des Rois) suivant en cela une étude de la commission d'aménagement.

Une consultation est lancée auprès de la population au moyen de bulletins à retourner à la mairie avant le 29 janvier 1974 ...

TRANSFERT DU MONUMENT AUX MORTS	TRANSFERT DU MONUMENT AUX MORTS
OUI	NON
Je suis favorable au transfert du Monument aux Morts sur l'esplanade du nouveau cimetière	Je ne suis pas favorable au transfert du Monument aux Morts sur l'esplanade du nouveau cimetière

Nous ne connaissons pas le résultat de cette consultation mais le projet avorta...

Conseil municipal du 18 décembre 1978 :

-M. L.Thénot conseiller municipal demande s'il est envisagé de déplacer le monument :

-M Groeninck répond en expliquant que *par suite de divergences de vue émanant plus particulièrement des Anciens Combattants et Victimes de guerre, de la guerre 1914-1918, ce projet n'a pas abouti* ; néanmoins il reste favorable au transfert du monument envisagé depuis 1972. A la suite de cet exposé le conseil municipal ne prend aucune décision dans l'imédiat .

Conseil municipal du 22 juin 1981 :

Note sur le danger que représentent les cérémonies devant le monument : *La situation ne permet nullement le déroulement d'une cérémonie avec la solennité et le recueillement qui s'imposent.*

Le projet redémarrera en 1989 avec l'élection de Mme Courtat (le déplacement était inscrit dans son programme électoral) qui ne se heurtera pas à la même opposition des institutions.

Conseil municipal du 3 septembre 1990:

Par délibération le conseil accepte le projet de déplacement, fait appel à M. Bernard métreur à Ligny-le-Ribault pour établir et suivre le projet et décide de lui verser la somme de 11860 F.

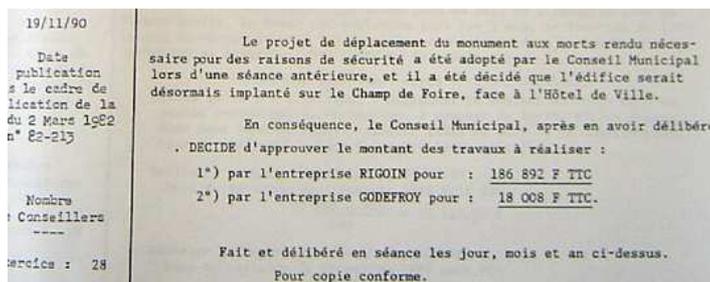
Conseil municipal du 23 novembre 1990:

...il a été décidé que l'édifice serait désormais implanté sur le Champ de Foire face à l'Hôtel de Ville. Suite au projet de M. Bernard, différentes entreprises fertésiennes ont été consultées sur les modalités et le coût des travaux de déplacement. Il en résulte que l'entreprise RIGOIN est la moins disante pour un prix total H.T. de 195 892 F.

Conseil municipal du 24 juin 1991:

Par délibération le Conseil municipal décide d'accepter le solde de la rémunération de M. Robert.

La colonne dressée dans le cimetière Saint-Michel à la mémoire des victimes de la guerre de 1870 et quasiment abandonnée sera ramenée à côté du monument principal lors du déplacement.



Septembre 1998,

A l'occasion du défilé napoléonien organisé par l'association Lowendal une plaque à la mémoire des neuf soldats fertésiens décédés durant les campagnes de 1792 à 1815 fut déposée au pied du monument aux victimes de 1870. Une cérémonie émouvante et haute en couleur eut lieu à cette occasion.



Le monument en janvier 2010